

Le 28 janvier 2019



**SYNERGIE-OFFICIERS** avait signé le 11 avril 2016 un protocole (PPCR et volet présidentiel) sous l'égide du Président de la République mais une décision inique du Gouvernement à l'automne 2017 avait gelé la mise en œuvre des grilles indiciaires prévues pour 2018 et le transfert prime/points correspondant.

**SYNERGIE-OFFICIERS** s'était alors indigné de la façon dont la parole de l'Etat était bafouée et avait fait part du mépris ressenti par les policiers face à cette décision, certes appliquée à l'ensemble de la fonction publique, mais tellement injuste.

Après un an de suspension et suite à nos demandes réitérées, l'application du protocole PPCR reprend au 1er janvier 2019.

## CE REDÉMARRAGE DU CALENDRIER ENGENDRE :

- ✓ LA REPRISE DU TRANSFERT PRIME/POINT (5 POINTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019)
- ✓ L'APPLICATION DE LA GRILLE INDICIAIRE 2018 QUI N'AVAIT PAS PU ÊTRE APPLIQUÉE DANS LES TEMPS
- ✓ 1 POINT D'ISSP CORRESPONDANT À :



→ 0,5 POINT OBTENU LORS DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE DE 2016

→ 0,5 POINT SUPPLÉMENTAIRE OBTENU LORS DES NÉGOCIATIONS MENÉES RÉCEMMENT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

**SYNERGIE-OFFICIERS** rappelle les circonstances particulières ayant amené à la signature du protocole de 2016 et réitère, au vu du contexte actuel, tout aussi tendu, sa demande de mise en œuvre anticipée du volet Présidentiel afin d'accélérer l'effectivité de la grille A TYPE du corps de commandement.

**SYNERGIE-OFFICIERS** ne cessera de soutenir les policiers et bien évidemment les Officiers afin d'obtenir de réelles avancées pour celles et ceux qui donnent tant au service de la République et qui méritent la reconnaissance de l'Etat.

Le Bureau National